

SPECA • HEBDO

SPÉCIAL NÉGO

SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 2 • mardi 31 août 2010

www.speca.ca.edu

LA NÉGO
TOUT LE
MONDE Y
GAGNE-T-IL???

PAS SI CERTAIN...



Négocier ou l'art de se péter les bretelles?

C'est dans la jovialité la plus sereine que l'illustrissime Premier vice-président de la Confédération des syndicats nationaux, Louis Roy, a ouvert le dernier Regroupement cégep des 19 et 20 août derniers. Le ton était lancé! L'entente de principe signée par les membres du Front commun était, hors de tout doute, exemplaire. La mobilisation historique du Front commun, les quatre fédérations du secteur public CSN avaient réussi un tour de force impensable face au gouvernement Charest. Le lendemain de l'entente de principe de la St-Jean, le tout se retrouve à la une de tous les journaux, les tribunes radiophoniques ne fournissent pas : « Cette entente est historique! ».

À entendre Louis Roy, il semble qu'il y a de quoi se péter les bretelles : « les reculs normatifs ont été évités, les attaques aux services publics ont été contrées, les conditions de travail sont améliorées, le régime de retraite est bonifié et consolidé, les salaires seront rehaussés et notre droit de négocier a été retrouvé. » Ah bon... C'est bizarre, le document de consultation sur l'entente de table centrale, ainsi que celui de la table sectorielle CSN contiennent un nombre impressionnant d'éléments que nous avons majoritairement rejetés. « N'importequisme » ou « jovialisme »?

Le ton du texte d'analyse de l'entente de principe de table centrale a suscité des réactions très vives et très négatives de tous les délégués – même de ceux qui ont accepté de la recommander aux assemblées. NOUS PREND-ON pour des FOUS? PENSE-T-ON que nous ne savons pas compter? Presque 2 journées ont été consacrées à l'étude de cette entente de principe de table centrale par les délégués du Regroupement cégep dans un climat d'insatisfaction marquée. Presque tous



→ → Suite de la page 1

les membres de notre comité de négociation (mobilisation / stratégie), qui pourtant la recommandait, ont dû la qualifier de MÉDIOCRE – Pourquoi la recommander alors? Parce que l'on ne peut pas voter contre – pourquoi? Parce que les autres vont voter POUR? Pourtant à peu près aucune assemblée syndicale, quelle que soit la fédération concernée, quelle que soit la centrale concernée du Front commun, ne s'est encore prononcée. Alors pourquoi jouer à JOJO SAVARD?

L'analyse de vos représentants, et celle de représentants de bien d'autres gros syndicats de cégeps était que, tout en tenant compte du contexte, il nous fallait fonder notre recommandation sur le contenu de l'entente, à la lumière de nos mandats. Si rejet il devait y avoir, il appartiendrait aux assemblées de se prononcer sur la meilleure approche à retenir par la suite. Et ils jugeaient cette entente de principe INACCEPTABLE. Ils ont donc voté pour le rejet et inscrit leur dissidence (le vote fut très serré – nous y reviendrons).

Lorsque vous lirez le texte du Front commun expliquant cette entente, il faudra prendre en considération plusieurs éléments qui ne sont pas très clairs dans le document.

Toute la composante des salaires pourrait laisser croire que nous pourrions avoir 10,5% d'augmentation sur 5 ans. Or, selon les dires même de l'économiste de la CSN défendant cette entente, il est très peu probable que nous profitions du 3,5% qui «PEUT» s'ajouter au 6% au cours des 3 dernières années d'une telle entente si nous l'acceptons. D'autre part, si nous devons recevoir le 1% lié à l'indexation la dernière année, cela serait la démonstration que nous n'avons même pas pu préserver notre pouvoir d'achat au cours de ces 5 années. Donc, AUCUNE RÉCUPÉRATION pour les 2 années de décret où notre salaire aura été gelé – une garantie de 6% d'ajustement sur 5 ans de nos salaires (le reste étant peu probable) – aucune indexation complète au coût de la vie.

Pour le régime de retraite, un réajustement du mode de financement recherché par les 2 parties a été obtenu et c'est tant mieux (ici, aucun coût additionnel majeur pour l'État). Une possible indexation pour la période 1982/1999 mais payée exclusivement par les cotisations des salariés, ajustement dont l'économiste CSN reconnaît qu'il est très peu probable que nous profitions au cours des 5 prochaines années (ET CONSTITUANT TOUT UN PRÉCÉDENT AU NIVEAU du RREGOP) apparaît dans l'entente; l'État ne s'engage donc à rien, financièrement, dans

la loi qui devra modifier le RREGOP. Pour les futurs retraités, aucun élément intéressant, leurs salaires étant quasi gelés au cours des 2 prochaines années.

Quant aux droits parentaux, notre convention sera ajustée aux normes minimales de travail et nous aurons 10 jours (pris à même nos congés de maladie sans solde) pour responsabilités familiales.

Pour vos délégués, les membres à la base ont l'obligation de dire ce qu'ils pensent vraiment de cette entente, et ce, dans les assemblées syndicales de tout le Front commun. À la lumière des résultats obtenus, elles devront soit se rallier, soit retourner nos négociateurs à la table de négociations et amorcer une nécessaire réflexion, collectivement, sur ce que nous devons faire pour que progresse ces négociations. Et si nous devons cheminer vers un décret, l'État en assumera l'odieux.

Il en va de même, selon vos représentants, pour l'entente sectorielle qui, dans les faits, reprend à peu près complètement le contenu rejeté par les assemblées syndicales de la FNEEQ au début du mois de mai. Recul pour les MED, aucun gain pour les précaires, alourdissement des tâches des départements / des RCD / des enseignants (voir 8-4.01a) dernière pastille – avec un ajout progressif minimal d'ETC, atteignant, la dernière année de la convention, 403 ETC (dont plus d'une centaine non directement destinés à l'enseignement), ajout bien inférieur à celui requis pour répondre à cet alourdissement. Vos délégués au Regroupement ont voté contre cette entente et inscrit leur dissidence.

Nous aurons donc devant nous, lors de la prochaine assemblée syndicale, deux propositions qui devraient être votées à la double majorité (selon la règle de 50% + 1): l'une relative à l'entente sectorielle – l'autre à la table centrale. Dans les deux cas, votre exécutif vous fera des recommandations et, pour cette formule de décision, le poids du nombre pourra enfin jouer pleinement son rôle. Nous espérons plus que 300 enseignants à cette assemblée du 16 septembre 2010.

Certes, on peut parler «de récupération de notre droit de négocier» quand on accepte les positions gouvernementales – mais c'est un leurre. On peut dire que «des reculs normatifs ont été évités» et c'est exact que certains éléments du dépôt patronal initial ont été retirés comme dans toute négociation

→ → Suite de la page 2

– combien de nos demandes ont suivi la même piste? Mais peut-on affirmer que les services publics sont préservés des attaques gouvernementales ou que nos conditions de travail sont améliorées? L'assemblée devra en décider sur le fond.

N.B. Vous trouverez sur le site du SPECA (<http://www.speca.ca.edu>), le texte intégral de toutes les ententes de principe convenues depuis le début des vacances :

- ◆ FNEEQ/CPNC – sectoriel
- ◆ Salaires – Front commun

- ◆ RREGOP – Front commun
- ◆ Droits parentaux – Front commun
- ◆ Ouvriers spécialisés – Front commun

Nous distribuerons également dans vos casiers tous les documents FNEEQ et Front commun traitant de ces ententes dès qu'ils seront disponibles.

Entente du secteur public :

De la candeur à la déception

Par René Charest

Certains diront que je suis naïf, mais je croyais que le Front commun aurait pu faire de meilleurs gains que ceux de l'entente conclue le 24 juin. Après la grosse manifestation du mois de mars, dans laquelle près de 75,000 personnes étaient présentes, j'ai cru qu'il y avait volonté des centrales et des organisations syndicales d'augmenter la cadence et de se montrer plus ambitieux face au gouvernement Charest. Non seulement, je croyais qu'il était possible de se mobiliser mais je l'ai affirmé à plusieurs reprises aux membres de mon syndicat lorsque je faisais circuler les bulletins d'information du front commun en tant que délégué au conseil syndical du syndicat des travailleurs et des travailleuses du CSSS Jeanne Mance.

J'avais imaginé candidement que le plan de match serait le suivant : après avoir demandé la médiation, nous serions allés chercher un mandat de grève de quelques jours. Ce mandat aurait été appliqué au moment jugé nécessaire. Nos camarades à la tête de la négociation auraient eu alors une carte en main pour être plus exigeant et on aurait alors une entente qui aurait été plus acceptable que celle conclue lors de la fête nationale.

Il faut dire que mes attentes étaient quand même modestes. Je ne croyais pas que nous aurions eu des gains comme en 1972. (Je suis naïf, pas stupide!). Mais je pensais que le plan de match aurait été plus consistant, d'autant plus que les reculs sur le plan salarial dans le secteur public sont très importants

depuis 20 ans. Et je croyais que ce rattrapage salarial aurait été une stratégie efficace pour valoriser le secteur public face aux menaces de privatisation.

Bien sûr qu'un danger nous guettait : celui du décret. Je suis conscient que le gouvernement Charest aurait pu trouver toutes les excuses possibles pour nous empêcher de se mobiliser et nous museler comme il l'a fait en 2005. Je ne souhaitais pas que les troupes syndicales soient conduites vers le tir de l'ennemi, sans défense. Mais compte tenu que le décret nous a fait mal en 2005, il aurait été important, il me semble, de démontrer plus de combativité en 2010. Nous avons réunies les conditions pour plus de combativité avec la mise en place d'un front commun historique. J'ai souvent dit dans des interventions au sein du collectif intersyndical de Québec solidaire que je rêvais au jour où la mobilisation syndicale de 2003 contre le gouvernement Charest serait conjuguée à l'unité syndicale du front commun de 2010. Je le pense encore.

J'avoue avoir hésité avant de prendre la parole concernant cette entente. Il y avait trop de questions sans réponses pour je puisse me prononcer. Je n'ai toujours pas les réponses mais je pense qu'il faut poser les questions dans l'espace public et dans nos assemblées syndicales au mois de septembre. Les questions sont les suivantes :

→ → Suite de la page 3

Pourquoi avoir renoncé à une mobilisation qui aurait été possible à l'automne?

Les directions syndicales sont-elles convaincues que cette entente permet d'arrêter le processus d'appauvrissement des travailleurs et des travailleuses du secteur public?

Peut-on parler d'une entente du front commun alors que la FIQ n'a pas signé l'entente? Que fait-on avec la FIQ, l'ignorer ou se solidariser avec elle?

Enfin, est ce que la conclusion de cette entente permettra au mouvement syndical de participer intensément à la lutte contre la hausse des tarifs et la privatisation des services publics entreprise il y a quelques mois par la coalition du même nom?

Mes attentes, pour le moment, c'est d'avoir des réponses à mes questions. Poser les questions, c'est y répondre? Faisons alors le débat avec les personnes concernées.

René Charest

Militant syndical à la FSSS (CSN) – 4 août 2010

Pourquoi il faut rejeter l'entente avec le Front commun

Source : www.cyberpresse.ca, 10 août 2010

L'entente de principe négociée au début de l'été entre les directions des trois grandes centrales et le premier ministre Charest constitue un recul qualitatif pour l'ensemble des travailleurs du secteur public et doit être rejetée.

Cette entente est symptomatique d'un mouvement syndical menotté par le pessimisme des directions, pris dans un cul de sac stratégique et souffrant de l'absence d'une gauche syndicale organisée.

Il n'est pas trop tard pour s'y opposer, et c'est pourquoi nous formons un réseau de syndicalistes pour le Non, notamment via un groupe facebook (<http://tiny.cc/wgftj>).

Les augmentations garanties sont de 0,5% la première année, 0,75% la deuxième, 1% la troisième, 1,75% la quatrième et finalement 2% la dernière année de la convention. Il s'agit donc de 6% d'augmentation en cinq ans. En guise de comparaison, l'inflation a été de 8,3% au cours des cinq dernières années. On nous promet une hausse de 1% supplémentaire pour tenir compte de l'inflation, mais à la fin de la convention. Si jamais l'inflation était de 9% ou 10% pour la période, rien n'empêcherait une réduction substantielle de notre pouvoir d'achat.

En ce qui concerne l'ajustement lié à la croissance économique, il ne s'appliquerait qu'à partir de la troisième année et seulement si l'économie québécoise se développe à un rythme fulgurant, digne de la Chine ou de l'Inde. En effet, le gouvernement prévoit une croissance économique de 17% au cours des quatre prochaines années et il faudrait que la réalité dépasse ces prévisions pour que les travailleuses et

travailleuses du secteur public en profitent. Avant la plus récente récession, entre 2004 et 2008, l'économie québécoise avait connu une croissance allant de 1% à 2,8% annuellement. Comment croire qu'au sortir de la crise financière le Québec sera en plein boom économique et dépassera le 4% de croissance par année?

Cette entente ne permet donc pas d'atteindre l'objectif minimal du maintien du pouvoir d'achat et on est à des lieues d'un quelconque rattrapage salarial par rapport au secteur privé. Pourtant, c'est notamment au nom de ces deux objectifs que les membres du Front commun se sont mobilisés, ont manifesté et sont allés chercher des mandats de grève au cours de la dernière année.

On nous fait payer pour la crise financière

L'entente repose sur le principe que la rémunération dans le secteur public est conditionnelle à la croissance de l'ensemble de l'économie. On accepte en effet un recul réel des salaires au début de la période, donc que les personnes qui travaillent dans le secteur public paient pour cette crise dont ils et elles ne sont aucunement responsables. Par la suite, on fait miroiter des augmentations conditionnelles à une croissance fantasmagorique. Mais c'est le principe qui compte, et qui a été applaudi par les éditorialistes patronaux. Bref, on nous dit que si l'économie va mal, vous allez vous appauvrir, si elle va bien, vos salaires seront gelés, et si elle va incroyablement bien, vous pourriez peut-être maintenir votre pouvoir d'achat sur le long terme.

→ → Suite de la page 4

Cette adéquation entre les salaires et le taux de croissance pause plusieurs problèmes de principe. On ne reconnaît pas le travail de ce demi-million de personnes à sa juste valeur (ce qui demanderait un rattrapage avec le privé). La valeur de notre travail ne dépend pas de la croissance économique et ne devrait donc pas y être liée.

Le fait de n'accorder de hausses de salaire que si la croissance dépasse les 4% annuellement signifie en fait que l'écart de rémunération entre le secteur privé et le secteur public ne fera que se creuser perpétuellement, ce qui mine la capacité du secteur public à attirer et retenir des employés et des professionnels, encourageant ainsi la privatisation rampante.

Il y a en effet un lien étroit entre la philosophie derrière cette entente salariale et le refus du gouvernement à prendre des mesures pour réduire le recours aux agences de soin privées, une des pierres d'achoppement de leurs négociations avec la FIQ. On consacre donc par cette entente le déclin du secteur public pour les cinq prochaines années.

Pourquoi?

Qu'est-ce qui a pu amener les présidences des trois centrales à accepter un tel abandon de leurs objectifs? Certains crient à la trahison et au syndicalisme de boutique. Ce genre de propos permet sans doute d'exprimer une frustration légitime, mais ne nous aide pas à comprendre ce qui se passe vraiment.

Nos directions syndicales ont été éduquées à l'école des défaites, depuis le début des années 80. Elles ont développé des stratégies défensives axées sur le partenariat avec le patronat et l'État (incluant les fonds d'investissement). Elles sont pratiquement passées à côté de l'essor de la mobilisation sociale et politique qui a ravivé la gauche depuis 10 ans. Leur pessimisme profond ne semble pas avoir été ébranlé par la force de la grogne parmi leurs membres face aux lois antisyndicales imposées par le régime Charest en décembre 2003 (incluant une manifestation de 100 000 personnes le 1er mai 2004). La marche mondiale de femmes de l'an 2000, les manifestations monstre au Sommet des Amériques et contre la guerre, la grève étudiante sans précédent du printemps 2005 ou les mobilisations écologistes des dernières années, ne semblent pas avoir eu grand impact non plus.

La stratégie adoptée pour les négociations du secteur public était entièrement axée sur le défaitisme. Au début, on prétendait pouvoir régler avant même l'expiration des décrets, au 1er avril 2010, donc bien avant d'obtenir le droit de mener une grève légale. La Fédération autonome de l'enseignement (FAE), exclue du Front commun, a pu mobiliser ses membres massivement simplement en attendant que passe cette échéance, ce qui nous a donné la grève du 8 juin.

Tout au long des négociations sectorielles, les fédérations affiliées aux trois grandes centrales ont tout fait pour arriver à des ententes de principe au plus vite, qui ont laissé en plan plusieurs sujets importants remis à des tables de travail dont les résultats ne seront pas protégés par la convention collective. Puis, c'est dans la précipitation, encore une fois, au début de l'été, avant que les mandats de grève obtenus dans des centaines de syndicats locaux puissent être mis en pratique, qu'on nous a concocté l'entente salariale décrite plus haut.

Pourtant, le potentiel de mobilisation était évident avec la manifestation de 75 000 personnes organisée par le Front commun lui-même le 20 mars de cette année, puis celle de 12 000 personnes de la Coalition contre la privatisation et la tarification des services publics le 1er avril, puis celle de 15 000 enseignantes et enseignants de la FAE le 8 juin (la moitié des membres!). Des votes de grèves ont été pris un peu partout parmi les syndicats affiliés au Front commun, incluant des mandats pour une grève illégale. Tout comme des centaines de votes pour une journée de grève illégale et politique contre le gouvernement Charest avaient été pris en 2004, mais jamais utilisés. Pourquoi ne pas donner une chance à la mobilisation et prendre le temps de négocier?

Les 55 000 membres de la FIQ n'ont pas encore conclu une entente de principe sur les questions normatives et les 32 000 membres de la FAE n'ont pas d'entente globale incluant les salaires. De plus, la ratification de l'entente de principe conclue à la fin juin reste entièrement à faire. C'est au cours des prochaines semaines que tout va se jouer. Les chances d'un rejet de l'entente sont minces, mais même un rejet partiel ébranlerait le faux consensus, sonnerait le réveil de la gauche syndicale et préparerait le terrain pour les prochaines batailles.

Il n'y a rien qui prépare plus mal les combats sociaux et politiques à venir que d'accepter passivement un tel recul. La ratification sans heurts de cette entente serait un facteur de démoralisation et de désaffection pour l'ensemble du mouvement syndical.

Benoît Renaud, enseignant, Gatineau (FAE)

Jessica Squires, archiviste, Gatineau (IPFPC)

Jean-Pierre Roy, étudiant en soins infirmiers, Québec (SCFP)

Bernard Rioux, enseignant, Québec (SERQ-CSQ)

Mark-David Mandel, professeur à l'UQAM (SPUQ)

Michèle St-Denis, enseignante, Montréal (FNEEQ-CSN)

Marjolaine Goudreau, travailleuse sociale, Montréal (APTS)

Jean Léger, menuisier/charpentier, Mirabel (CSN)

Cynthia Bergeron, physiothérapeute, Québec (APTS)

Benoît Lacoursière, enseignant, Montréal (FNEEQ-CSN)

Sacha Calixte, enseignant, Québec (FNEEQ-CSN)

Marie-Eve Montfette, psychologue, Québec (APTS)

David Fennario, auteur dramatique, comédien